

**Nouvel enregistrement**

## Instructions générales pour enregistrer les activités

Selon les réponses que vous donnez à certaines questions, vous pourriez recevoir un avis indiquant que votre activité ne peut pas être enregistrée. Sachez qu'une activité ne pouvant pas être enregistrée peut quand même avoir besoin d'une autorisation environnementale.

La collecte de renseignements personnels et autres sur ce formulaire est nécessaire pour administrer le Registre environnemental des activités et des secteurs (REAS), registre public établi aux termes du paragraphe 20.20 (1) de la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE). Les renseignements recueillis dans ce formulaire serviront dans les buts indiqués au paragraphe 20.20 (2) de la LPE, y compris pour autoriser des personnes à enregistrer des activités prescrites par les règlements aux termes du paragraphe 20.21 (1) de la LPE, et pour fournir l'accès public aux renseignements contenus dans les enregistrements et à d'autres renseignements déposés dans le REAS, à l'exception des renseignements sur les paiements. Les renseignements seront également utilisés conjointement avec les activités de surveillance de la conformité et d'application de la LPE et pour administrer la *Loi*.

Les questions sur la collecte de renseignements sont adressées au :

Représentant du service à la clientèle  
 Direction de l'accès aux autorisations environnementales et de l'intégration des services  
 Ministère de l'Environnement  
 135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée  
 Toronto (Ontario) M4V 1P5  
 Téléphone : 416 314-8001  
 Sans frais : 1 800 461-6290

Quand les renseignements requis sur une activité prescrite sont déposés dans le Registre environnemental des activités et des secteurs, le Règl. de l'Ont. 245/11 (*Activités prescrites et Registre environnemental des activités et des secteurs*) exige qu'une des personnes indiquées ci-dessous atteste que les renseignements déposés dans le Registre sont complets et exacts. La formulation de l'attestation avant la présentation est résumée ci-dessous.

- Dans le cas des personnes qui exercent l'activité prescrite, c'est la personne qui exerce l'activité prescrite qui doit attester.
- Dans le cas des sociétés qui exercent l'activité prescrite, c'est un dirigeant ou un administrateur ou une personne qui a le pouvoir de lier la société qui exerce l'activité prescrite qui doit attester.
- Dans le cas des sociétés de personnes qui exercent l'activité prescrite, c'est un particulier qui est un associé de la société de personnes qui doit attester, ou c'est un dirigeant ou un administrateur d'une société qui est associée de la société de personnes ou une personne qui a l'autorité de lier celle-ci qui doit attester.

### Partie 1 – Coordonnées du déclarant Entreprise Particulier

Nom de l'entreprise/nom légal

Type d'organisation

N° d'entreprise (ARC)

#### Personne-ressource

Nom

Prénom

Titre du poste

N° de téléphone

poste

N° de cell.

N° de téléc.

Courriel

**Adresse postale de l'entreprise**

N° d'unité	Identificateur d'unité	N° de rue	Nom de rue (y compris type et orientation)	
Ville/Municipalité			Province/Etat	Code postal/ZIP

**Adresse municipale**  Je n'ai pas d'adresse municipale

N° d'unité	Identificateur d'unité	N° de rue	Nom de rue (y compris type et orientation)	
Ville/Municipalité			Province/Etat	Code postal/ZIP

**Information tirée du levé**  Je n'ai pas d'information tirée du levé

N° de lot	Concession	Canton géographique		
Municipalité		Description de la partie du lot		

Renseignements non liés à l'adresse

**Partie 2 – Renseignements à propos du site**

Nom du site

SCIAN signifie Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

1. Code SCIAN	2. Code SCIAN	3. Code SCIAN	4. Code SCIAN	5. Code SCIAN	6. Code SCIAN
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**Personne-ressource du site**  même personne que le déclarant

Nom		Prénom			
N° de téléphone poste		N° de cell.		N° de téléc.	
Courriel					

**Type de coordonnées du site**  Adresse municipale  Information tirée du levé  Autres identifiants**Adresse municipale principale**

N° d'unité	Identificateur d'unité	N° de rue	Nom de rue (y compris type et orientation)		
Ville/Municipalité			Province	Code postal	
District/Comté		Bureau de district du MEO		N° d'identification de la propriété (NIP)	

Renseignements non liés à l'adresse

**Adresse municipale additionnelle (propriété adjacente)**

N° d'unité	Identificateur d'unité	N° de rue	Nom de rue (y compris type et orientation)		
Ville/Municipalité			Province	Code postal	
District/Comté		Bureau de district du MEO		N° d'identification de la propriété (NIP)	

Renseignements non liés à l'adresse

**Adresse municipale additionnelle (propriété adjacente)**

N° d'unité	Identificateur d'unité	N° de rue	Nom de rue (y compris type et orientation)
------------	------------------------	-----------	--

Ville/Municipalité

Province

Code postal

District/Comté

Bureau de district du MEO

N° d'identification de la propriété (NIP)

Renseignements non liés à l'adresse

**Information tirée du levé principale**

N° de lot	Concession	Canton géographique
-----------	------------	---------------------

Municipalité

Description de la partie du lot

District/Comté

Bureau de district du MEO

N° d'identification de la propriété (NIP)

Renseignements non liés à l'adresse

**Information tirée du levé additionnelle (propriété adjacente)**

N° de lot	Concession	Canton géographique
-----------	------------	---------------------

Municipalité

Description de la partie du lot

District/Comté

Bureau de district du MEO

N° d'identification de la propriété (NIP)

Renseignements non liés à l'adresse

**Information tirée du levé additionnelle (propriété adjacente)**

N° de lot	Concession	Canton géographique
-----------	------------	---------------------

Municipalité

Description de la partie du lot

District/Comté

Bureau de district du MEO

N° d'identification de la propriété (NIP)

Renseignements non liés à l'adresse

**Autres identifiants**

Canton non organisé

District/Comté

Bureau de district du MEO

Données cartographiques

Système de géoréférence

Exactitude des estimations

Coordonnées géographiques

Zone UTM

UTM Est

UTM Nord

Latitude

Longitude

Renseignements non liés à l'adresse

## Partie 3 – Renseignements sur les activités

### 3.1 Information sur l'inscription

Le présent formulaire doit être utilisé pour enregistrer des activités liées à l'utilisation, l'exploitation, la construction, la modification, la prolongation ou le remplacement de l'équipement ou du matériel utilisé dans une imprimerie. Veuillez confirmer que vous prendrez part à une ou à plusieurs de ces activités.

Oui  Non

### 3.2 Renseignements concernant l'imprimerie et ses activités connexes

Les questions suivantes sont posées pour déterminer si l'imprimerie ou ses activités répondent à des critères spécifiques.

a) L'imprimerie offre-t-elle l'impression lithographique ainsi que l'impression sérigraphique?  Oui  Non

b) L'imprimerie offre-t-elle l'impression lithographique de journaux, ainsi que l'impression lithographique feuille à feuille?  Oui  Non

c) L'imprimerie offre-t-elle l'impression lithographique de journaux ainsi que l'impression lithographique en continu sans sécheur?  Oui  Non

d) L'imprimerie offre-t-elle des procédés autres que les procédés lithographiques, sérigraphiques et numériques (par exemple, par flexographie, typographie)?  Oui  Non

e) i. L'imprimerie offre-t-elle seulement l'impression numérique (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autres types d'impression disponible)?  Oui  Non

ii. Utilise-t-on de l'encre liquide à base de solvant organique, de l'encre liquide à base d'eau ou de l'encre UV avec les presses numériques?  Oui  Non

f) L'imprimerie fait-elle partie d'une classe identifiée par le code SCIAN 561430 (centres de services aux entreprises), 812921 (laboratoires de développement de photos (à l'exception des ateliers de développement de photos en une heure) ou 812922 (ateliers de développement de photos en une heure)  Oui  Non

g) L'imprimerie est-elle installée dans un édifice ou des édifices qu'elle occupe entièrement?  Oui  Non

h) Identifiez, à partir de la liste ci-dessous, les types d'impression disponibles :

1. Impression sérigraphique

2i. Impression lithographique en continu, avec sécheur

2ii. Impression lithographique de journaux (limites plus élevées de concentration en COV)

2iii. Impression lithographique de journaux (limites plus basses de concentration en COV)

2iv. Impression lithographique en continu, feuille à feuille et/ou sans sécheur

2v. Impression lithographique en continu, avec sécheur plus impression lithographique en continu, feuille à feuille et/ou sans sécheur

2vi. Impression lithographique en continu plus impression lithographique de journaux (limites plus élevées de concentration en COV)

2vii. Impression lithographique en continu plus impression lithographique de journaux (limites plus basses de concentration en COV)

3i. Impression numérique (encre liquide à base de solvant)

3ii. Impression numérique (encre liquide à base d'eau)

3iii. Impression numérique (encre ultraviolette)

Si vous enregistrez des activités liées à l'impression lithographique de journaux, choisissez les options avec « Impression lithographique de journaux (limites plus élevées de concentration en COV) » si les encres utilisées ont une concentration en COV de  $\geq 3\%$  et/ou si les solutions de mouillage utilisées ont une concentration en COV de  $\geq 5\%$ .

i) Combien y a-t-il de cheminées d'échappement à votre imprimerie? aucune

Une cheminée d'échappement est une cheminée de laquelle les contaminants, capturés lors de l'utilisation d'une presse à imprimer ou d'appareils dans une zone de régénération de l'écran, sont évacués dans l'air. Il ne s'agit pas d'une cheminée qui est également utilisée aux fins de ventilation générale pour rejeter l'air de l'intérieur d'un bâtiment vers l'extérieur NI d'une cheminée qui est associée à un réfrigérant humide, un condenseur à refroidissement par air, un dépoussiéreur à cyclone, un compacteur de déchets de papier ou un aspirateur-souffleur.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
 $\geq 6$

j)	Combien y a-t-il d'unités d'équipements générateurs de bruit dans votre imprimerie? Une unité d'équipement générateur de bruit s'entend d'un réfrigérant humide, d'un condenseur à refroidissement par air, d'un dépoussiéreur à cyclone, d'un compacteur de déchets de papier ou d'un aspirateur-souffleur.	<u>aucune</u> 1 2 3 <u>&gt;3</u>	
k)	Indiquez le nombre de chaque type de presse à imprimer dont vous disposez :		
	Presses à imprimer pour la sérigraphie	Presses pour l'impression lithographique en continu, avec sécheur	Presses pour l'impression lithographique de journaux
	Presses pour l'impression lithographique, feuille à feuille	Presses pour l'impression lithographique en continu, sans sécheur	Presses numériques
l)	Pour vos procédés d'impression en sérigraphie, veuillez entrer les renseignements demandés :	<b>Utilisation mensuelle maximale du produit (L)</b>	
		<b>Utilisation mensuelle totale de matériaux d'impression en sérigraphie</b>	<b>Utilisation mensuelle totale de solution de nettoyage</b>
	Impression en sérigraphie	0 à 460 L >460 à 590 L >590 à 1 120 L >1 120 à 3 400 L >3 400 L	0 à 50 L >50 à 60 L >60 à 320 L >320 à 580 L >580 L Impression en sérigraphie
m)	Pour vos procédés d'impression en lithographie, veuillez entrer les renseignements demandés	Utilisation mensuelle <b>maximale</b> du produit (L)	
	Impression lithographique en continu, avec sécheur	0 à 330 L >330 à 670 L >670 à 1 830 L >1 830 L	
	Impression lithographique de journaux (limites plus élevées de concentration en COV)	0 à 1 070 L >1 070 à 1 430 L >1 430 à 3 710 L >3 710 à 8 790 L >8 790 L	
	Impression lithographique de journaux (limites plus basses de concentration en COV)	0 à 2 670 L >2 670 à 3 870 L >3 870 à 8 690 L >8 690 à 23 880 L >23 880 L	
	Impression lithographique, feuille à feuille et/ou impression lithographique, en continu sans sécheur	0 à 500 L >500 à 680 L >680 à 1 420 L >1 420 à 3 890 L >3 890 L	
	Il est à noter que deux fourchettes sont indiquées dans la colonne 2. La première fourchette est pour l'utilisation mensuelle totale de tous les matériaux d'impression en lithographie. La deuxième est pour l'utilisation mensuelle totale d'encres dans l'impression lithographique en continu, avec sécheur. L'imprimerie doit respecter les deux fourchettes d'utilisation de produits.	Utilisation mensuelle totale de matériaux d'impression en lithographie	Utilisation mensuelle totale d'encres dans l'impression lithographique en continu, avec sécheur
	Impression lithographique en continu, avec sécheur plus impression lithographique en continu, feuille à feuille et/ou sans sécheur	0 à 540 L >540 à 1 110 L >1 110 à 3 270 L >3 270 L	0 à 50 L >50 à 110 L >110 à 330 L >330 L
	Impression lithographique en continu plus impression lithographique de journaux (limites plus élevées de concentration en COV)	0 à 1 160 L >1 160 à 2 440 L >2 440 à 7 790 L >7 790 L	0 à 60 L >60 à 120 L >120 à 390 L >390 L

Impression lithographique en continu plus impression lithographique de journaux (limites plus basses de concentration en COV)	0 à 2 460 L 2 460 à 5 110 L 5 110 à 16 700 L >16 700 L	0 à 50 L >50 à 100 L >100 à 330 L >330 L
n) Pour vos procédés d'impression numérique, veuillez entrer les renseignements demandés :	Utilisation mensuelle maximale d'encre (L)	
Impression numérique (encre liquide à base de solvant)	0 à 230 L 230 à 290 L 290 à 650 L 650 à 1 780 L >1 780 L	
Impression numérique (encre liquide à base d'eau)	0 à 1 850 L 1 850 à 2 320 L 2 320 à 5 200 L 5 200 à 14 280 L >14 280 L	

Vous avez indiqué que votre imprimerie possède deux presses numériques qui utilisent de l'encre liquide à base de solvant et des presses à imprimer pour la sérigraphie. Vous devez respecter les limites d'utilisation spécifiques pour ces deux types de procédés d'impression. En outre, vous devez vous assurer que la quantité totale d'encre liquide à base de solvant utilisée pour l'impression numérique ainsi que la quantité de matériaux d'impression en sérigraphie utilisés respectent les limites d'utilisation pour les marges de retrait correspondantes qui s'appliquent à votre installation, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Distance (en mètres)	Encres liquides à base de solvant organique utilisées avec les procédés d'impression numérique et matériaux d'impression en sérigraphie utilisés dans les procédés d'impression sérigraphique (en litres)
20	≤ 460
30	> 460 à ≤ 590
50	> 590 à ≤ 1 120
100	> 1 120 à ≤ 3 400

o)	L'utilisation mensuelle par l'installation d'encres liquides à base de solvant pour l'impression numérique ainsi que de matériaux d'impression en sérigraphie respecte-t-elle les limites d'utilisation pour les marges de retrait qui s'appliquent à l'installation?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
p)	L'imprimerie répond-elle à tous les critères applicables en matière de gestion des émissions atmosphériques et sonores qu'elle produit (par exemple, les marges de retrait), tel qu'il est spécifié dans les parties II, III et IV du Règlement de l'Ontario. 349/12?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
q)	Les eaux usées de l'imprimerie, le cas échéant, <ul style="list-style-type: none"> <li>sont-elles transférées à un système de gestion des déchets qui est assujéti à une approbation de conformité environnementale ou est immatriculé dans le Registre environnemental des activités et des secteurs,</li> <li>sont-elles déversées dans un réseau d'égouts qui est assujéti à une approbation de conformité environnementale, ou</li> <li>sont-elles déversées dans un égout sanitaire municipal?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

### 3.3 Possibilité d'enregistrer l'activité

Les questions suivantes sont posées pour déterminer si l'activité peut être enregistrée, même elle répond aux critères applicables susmentionnés à la conception.

a)	Y a-t-il des activités non liées à l'impression qui sont effectuées sur le même emplacement où se trouve l'imprimerie? (par exemple, l'impression fait partie d'un processus de fabrication)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
b)	L'imprimerie utilise-t-elle des matières premières, produits ou services d'une autre installation sur une propriété adjacente?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
c)	L'imprimerie fournit-elle des matières premières, produits ou services à une autre installation sur une propriété adjacente?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

### 3.4 Renseignements sur la zone de planification de l'escarpement du Niagara

a)	L'imprimerie est-elle située dans une zone de contrôle du développement à l'intérieur de la zone de planification de l'escarpement du Niagara?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
b)	Si la réponse à 4 a) est OUI, un permis d'aménagement est-il requis en vertu de l'article 24 de la Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
c)	Si la réponse à 4 b) est OUI, le permis d'aménagement requis a-t-il été obtenu?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
d)	Si la réponse à 4 c) est OUI, avez-vous vérifié que les exigences du Règl. 349/12 de l'Ontario ne sont pas en conflit avec les conditions du permis?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

## Partie – Renseignements à propos des autorisations

### 4.1 Renseignements à propos des autorisations environnementales

Avez-vous actuellement une autorisation environnementale pour l'activité à enregistrer? Sachez qu'à partir du 31 octobre 2011, la mention d'une autorisation environnementale s'entend d'un certificat d'autorisation déjà en vigueur. Si **Oui**, il faut fournir au moins un numéro d'autorisation environnementale et une date de délivrance.

Oui  Non

Numéro d'autorisation environnementale	Date de délivrance (aaaa/mm/jj)

La personne qui exerce l'activité vous a-t-elle chargé de donner les renseignements techniques se rapportant à l'enregistrement de cette activité?

Oui  Non

Nom	Prénom
Nom de la société	
Titre	
N° de téléphone poste	Courriel

## Partie 5 – Vérification des renseignements

### 5.1 Renseignements sur la personne qui atteste

Renseignements sur la personne qui atteste La personne qui atteste que les renseignements déposés dans le cadre de cet enregistrement sont complets et exacts doit être l'une de celles décrites ci-dessous. Veuillez indiquer l'option qui s'applique à cet enregistrement :

- a) Si les activités menées dans le cadre de l'imprimerie sont exercées par un particulier, je suis ce dernier.
- b) Si les activités menées dans le cadre de l'imprimerie sont exercées par une société, je suis un dirigeant ou un administrateur de la société ou une personne qui a l'autorité de lier la société.
- c) Si les activités menées dans le cadre de l'imprimerie sont exercées par une société de personnes :  
Je suis un particulier qui est un associé de la société de personnes.   
Je suis un dirigeant ou un administrateur d'une société qui est un associé de la société de personnes ou une personne qui a l'autorité de lier la société.

### 5.2 Attestation

**J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le cadre de cet enregistrement sont complets et exacts, et que je sais que le fait de fournir au ministère des renseignements faux ou trompeurs contrevient aux termes du paragraphe 184(2) de la Loi sur la protection de l'environnement.**

Nom	Prénom
Nom de la société	
Titre	Date (aaaa/mm/jj)